



## SOMMAIRE

### EUROPE

1. Appel à projets « Solutions innovantes pour les territoires frontaliers »

### FRANCE

1. Immatriculation en France
2. Abandon de la contribution sur le détachement des salariés

### SUISSE

1. La Suisse envisage une réduction des conflits de compétence en matière de successions internationales

### TRANSFRONTALIER

1. Procédure douanière sur le perfectionnement actif
2. Comparatif des obligations en matière de vaccin en Allemagne, en France et en Suisse
3. A ne pas manquer : salon des carrières à Offenbourg, 20 et 21 avril 2018

### INFOBEST

1. Semaine Réussir Sans Frontières du 19 au 23 Mars 2018

### Permanences du réseau INFOBEST

## EUROPE

### APPEL A PROJETS « SOLUTIONS INNOVANTES POUR LES TERRITOIRES FRONTALIERS »

L'appel à projets "b-solutions", coordonné par l'Association des Régions Frontalières Européennes (AFRE) et financé par l'Union Européenne (UE), s'inscrit dans le prolongement de la publication de la Commission Européenne du 21 septembre 2017 "Boosting Growth and Cohesion in EU Border Regions".

L'objectif principal est d'identifier et de promouvoir des méthodes durables pour dépasser les obstacles d'ordre administratif ou juridique rencontrés le long des frontières internes de l'UE. **L'appel à projet est ouvert jusqu'au 30 avril 2018.**

20 projets d'une durée maximale de 15 mois seront retenus et soutenus chacun à hauteur de 20 000 euros. Les actions pilotes devront concerner les thématiques suivantes : (1) marché du travail, (2) santé, (3) transport, (4) multilinguisme et (5) coopération institutionnelle. Les actions qui n'auront pas été retenues seront malgré tout analysées et des conclusions sur les obstacles identifiés par les acteurs de terrain (dans une optique de bottom-up) seront proposées.

#### Informations complémentaires :

- Site internet "[B-solutions Project](#)"
- [Description de l'Appel à Projet](#)

## FRANCE

### IMMATRICULATION EN FRANCE

La mise en ligne du site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) concernant l'immatriculation des véhicules a entraîné un certain nombre de questions pour les usagers d'INFOBEST.

#### Première question : où et comment faire sa demande de carte grise ?

- Il faut vous rendre sur le site internet suivant si vous disposez d'un accès internet et, si vous en avez besoin, accompagné d'une personne de confiance francophone qui pourra vous aider dans vos démarches, car en effet aucune traduction du site internet n'est à prévoir dans les prochains mois. <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

- Si vous ne disposez pas d'accès internet, rendez-vous en préfecture, où sont mises à disposition des bornes avec accès internet (ainsi que des scanners). Des personnes ont été recrutées pour aider à comprendre les démarches sur le site internet et donnent des explications sur place. Là encore, nous conseillons aux non-francophones de venir avec une personne de confiance qui puisse les aider à faire la traduction.
- Si vous ne disposez d'aucun moyen de faire vos démarches en ligne, notamment parce qu'il vous est impossible de créer un identifiant « France Connect », vous pouvez faire appel à un professionnel automobile habilité.

### **Deuxième question : quels sont les documents à fournir ?**

- Première solution : vous vous rendez sur le site internet de l'ANTS et cherchez la combinaison correspondant au véhicule que vous souhaitez immatriculer (véhicule d'occasion ou neuf ? importé de l'UE ? etc.). Une liste de documents à fournir sera alors disponible et vous trouverez aussi des liens vers les documents Cerfa à remplir.
- Seconde solution : vous vous rendez sur le site du service public via le lien suivant et laissez-vous guider : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20992](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20992)

### **Troisième question : que me coûtera l'immatriculation de ma voiture et comment payer ?**

- Le prix de votre carte grise diffèrera en fonction du type de véhicule (neuf ou occasion, essence ou diesel, polluant ou non). Vous pourrez effectuer une simulation de ce coût par le biais du lien suivant : [www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation)
- Seul le paiement par carte bancaire est disponible sur le site de l'ANTS.
- Le prix de la carte grise peut être majoré si vous avez demandé l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile, qui vous facturera ses services.

### **Quatrième question : dans quel délai dois-je faire immatriculer mon véhicule ?**

- Vous disposez d'un délai d'un mois après l'achat de votre véhicule pour faire son immatriculation. Le site internet doit vous délivrer un certificat d'immatriculation provisoire pour vous permettre de circuler en attendant la réception de votre carte grise par la poste. Ce dernier est valable un mois.

### **Cinquième question : qui contacter en cas de problème ?**

- Si vous avez des difficultés depuis chez vous pour faire vos démarches, rendez-vous en préfecture. Les personnes habilitées vous aideront à faire vos démarches depuis les bornes mises à disposition des usagers.
- Si vous n'avez pas de nouvelles de votre dossier et que les délais semblent sur le point d'être dépassés, vous pouvez écrire un e-mail (de préférence en langue française) à l'adresse suivante (réponse en général dans les 48 heures) : [siv-pha@interieur.gouv.fr](mailto:siv-pha@interieur.gouv.fr).

### **ABANDON DE LA CONTRIBUTION SUR LE DETACHEMENT DES SALARIES**

La France a abandonné l'idée initiale d'introduire une contribution de 40 € pour les interventions temporaires des sociétés étrangères en France. D'autres simplifications pour le détachement des salariés ont été annoncées.

Toutes les informations actuelles sont disponibles en ligne à l'adresse <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/detachement-des-salaries-et-lutte-contre-la-fraude-au-detachement/>

## **SUISSE**

### **LA SUISSE ENVISAGE UNE REDUCTION DES CONFLITS DE COMPETENCE EN MATIERE DE SUCCESSIONS INTERNATIONALES**

Le Conseil fédéral suisse veut réduire les conflits de compétence en matière de successions internationales. Il a donc proposé d'harmoniser sur plusieurs points la loi suisse avec le règlement de l'Union Européenne (UE) sur les successions. Ce règlement est applicable dans tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Royaume Uni. Il détermine l'État membre compétent pour régler une succession internationale et quel droit national s'y applique. Le Conseil fédéral a mis en consultation une révision en ce sens de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP).

Pour plus d'informations :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqué-s-conseil-federal.msg-id-69778.html>

## TRANSFRONTALIER

### PROCEDURE DOUANIERE SUR LE PERFECTIONNEMENT ACTIF

Au début de l'année 2018, le « perfectionnement actif » des véhicules suisses a fait les gros titres en Allemagne et suscité l'incertitude parmi les garages et leurs clients de la zone frontalière.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu de la réglementation du code des douanes de l'Union Européenne (UE) en vigueur depuis mai 2016 quant à ce sujet :

Le « perfectionnement actif » est un régime douanier pour l'importation de marchandises non communautaires sur le territoire douanier de l'UE en vue de leur transformation ou remaniement. Si les marchandises sont ensuite exportées hors de l'UE, aucune taxe ne sera à payer. Toutefois, la transformation des marchandises doit être notifiée par écrit aux autorités douanières de l'État membre de l'UE et une garantie doit être constituée en fonction de la valeur des marchandises.

La frontière entre l'Allemagne et la Suisse forme une frontière extérieure de l'UE. Parmi les exemples de perfectionnement actif de véhicules qu'il peut y avoir entre ces deux pays, citons les installations à valeur ajoutée d'équipements multimédias et hi-fi ou de garnitures en cuir. Si des mesures dites de perfectionnement sont effectuées sur un véhicule suisse en Allemagne, une notification écrite aux autorités douanières allemandes et un dépôt de garantie sont alors requis.

Toutefois, si un véhicule devant être simplement réparé ou entretenu traverse la frontière, et qui n'est pas transporté sur un autre véhicule, alors la procédure d'admission temporaire s'applique. Dans ce cas, une « inscription implicite » est suffisante au moment de passer la frontière. Aucun dépôt de garantie n'est alors exigé.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de l'IHK Hochrhein-Bodensee sous :

<https://www.konstanz.ihk.de/servicemarken/schweiz/steuern/ch/1658264>

## COMPARATIF DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE VACCIN EN ALLEMAGNE, EN FRANCE ET EN SUISSE

Quels sont les nouveaux vaccins obligatoires en France à partir de 2018 ? Quelle est la réglementation en matière de vaccin en Allemagne et en Suisse ? Les INFOBESTs se sont penchés sur ces questions et ont élaboré un comparatif pour y voir plus clair en matière des obligations vaccinales en France, en Allemagne et en Suisse.

### France : 8 vaccins obligatoires supplémentaires

À partir de 2018, 8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018. C'est ce que prévoit en effet l'article 49 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2018.

Les 8 vaccins devenant obligatoires sont les vaccins contre :

- la coqueluche ;
- l'haemophilus influenzae B ;
- l'hépatite B ;
- le méningocoque C ;
- le pneumocoque ;
- les oreillons ;
- la rougeole ;
- la rubéole.

Auparavant, les seules vaccinations obligatoires pour les enfants étaient celles contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP).

### Allemagne : entre 12 et 14 vaccins recommandés

Contrairement à la France, il n'existe actuellement en Allemagne aucune obligation légale de vaccination, mais uniquement des recommandations de vaccination. Des exceptions s'appliquent aux soldats de l'armée fédérale d'Allemagne.

Les recommandations en matière de vaccination sont publiées chaque année sur la page d'accueil de l'Institut Robert Koch (<http://www.rki.de>) par la STIKO (Commission permanente de la vaccination). En plus d'un calendrier de vaccination, qui est divisé en groupes d'âge (nourrissons, enfants, adolescents, adultes), la STIKO publie également des informations et des justifications pour les recommandations de vaccination.

Actuellement, la STIKO recommande douze vaccinations pour les nourrissons, qui devraient être renouvelées à différents stades de l'enfance et de l'adolescence:

Tétanos, diphtérie, coqueluche, hib, polio, hépatite B, pneumocoque, rotavirus, méningocoque, rougeole, oreillons et rubéole, varicelle. Pour les adultes, deux autres vaccins contre la grippe et le HPV (papillomavirus humain) sont recommandés.

### **Suisse: un plan de vaccination annuel**

En Suisse, la vaccination n'est pas obligatoire, et relève d'une décision personnelle. Mais, la Confédération, avec l'aide des cantons et autres acteurs, a élaboré une stratégie nationale de vaccination (SNV) visant à garantir une protection suffisante de la population contre les maladies évitables par la vaccination. La SNV crée les conditions pour que les vaccins soient administrés de manière coordonnée, efficace et efficiente, afin de protéger la santé publique.

Elle comporte trois aspects clés : les acteurs sont incités à s'impliquer dans la vaccination, l'information est optimisée afin que l'individu puisse prendre des décisions fondées et les barrières à la vaccination sont réduites.

Un plan de vaccination suisse, élaboré par la Commission fédérale pour les vaccinations et décidé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), définit chaque année quels vaccins sont recommandés et à quels âges ils devraient être administrés. L'objectif est une protection vaccinale optimale de chaque individu et de la population.

En ce qui concerne plus particulièrement les enfants, par exemple, les structures d'accueil sensibilisent les parents à la vaccination et aux mesures à prendre en cas d'épidémie. Pour mieux les informer, les crèches encouragent les parents à présenter le carnet de vaccination des enfants, ou un formulaire de statut vaccinal. Le statut vaccinal de chaque enfant est vérifié lors de son entrée à l'école et à la fin de la scolarité obligatoire, sur la base du carnet de vaccination. Les parents sont informés des vaccinations manquantes.

**Tableau récapitulatif des vaccins recommandés ou obligatoires par pays :**

	<b>Allemagne</b>	<b>France</b>	<b>Suisse</b>
	Recommandé	Obligatoire	Recommandé
Tétanos, Diphtérie, Poliomyélite (DTP)	X	X	X
HIB (Haemophilus Influenzae B )	X	X (depuis 2018)	X
Rougeole-oreillons-rubéole	X	X (depuis 2018)	X
Hépatite B	X	X (depuis 2018)	X
Coqueluche	X	X (depuis 2018)	X
Pneumocoque	X	X (depuis 2018)	X (personnes à risque)
Méningocoque	X	X (depuis 2018)	X (personnes à risque)
Varicelle	X		X
HPV (papillomavirus humain)	X (pour les adultes)		X
Grippe	X (pour les adultes)		X (personnes à risque)
Rotavirus	X		

Sources :

France : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11852>

Allemagne : [https://www.rki.de/DE/Content/Kommissionen/STIKO/stiko\\_node.html](https://www.rki.de/DE/Content/Kommissionen/STIKO/stiko_node.html)

Suisse: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-impfungen-nsi.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/uebertragbare-krankheiten/impfungen-prophylaxe/informationen-rund-ums-impfen/schweizerischer-impfplan.html>



## A NE PAS MANQUER – SALON DES CARRIERES A OFFENBOURG – 20 ET 21 AVRIL 2018

Les 20 et 21 avril se tiendra à Offenburg le plus grand salon des formations du sud-ouest de l'Allemagne. Plus de 350 exposants régionaux et suprarégionaux ainsi que plus de 2500 offres sur les thèmes de l'apprentissage et de la formation continue permettront aux visiteurs de s'informer sur la thématique « Travail et avenir personnel ». Ces informations s'adressent à tous les citoyens intéressés des deux côtés du Rhin.

L'entrée est libre et une navette gratuite entre gare d'Offenburg jusqu'à la foire sera mise en place et passera toutes les 20 minutes. Le salon sera ouvert 09h00 à 17h00 les vendredi 20 et samedi 21 avril.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.berufsinfomesse.de](http://www.berufsinfomesse.de)

## INFOBEST

### SEMAINE REUSSIR SANS FRONTIERES DU 19 AU 23 MARS 2018

La Région Grand Est organise, en partenariat avec de nombreuses institutions, du 19 au 23 mars la semaine franco-allemande « Réussir sans frontières – Erfolg ohne Grenzen ». **Plusieurs manifestations gratuites dédiées à l'emploi et à l'apprentissage transfrontalier** sont programmées en Alsace, Pays de Bade et Palatinat du Sud : job-datings, ateliers, permanences, ...

**Le réseau INFOBEST participe également à cette semaine** : séance d'information sur le statut du frontalier à l'INFOBEST PAMINA (sur inscription), atelier sur la vie quotidienne des frontaliers en Allemagne coanimé par l'INFOBEST Kehl/Strasbourg et l'Euro-Institut (manifestation réservée à 20 jeunes sélectionnés dans le cadre d'un parcours formation vers l'emploi). Par ailleurs l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach coorganise avec Pôle Emploi Haut-Rhin, l'Agentur für Arbeit de Freiburg et Petra (Plateforme pour l'emploi transfrontalier) **un Forum de l'Emploi Transfrontalier le mardi 20 mars de 9h00 à 12h00** dans les locaux de la pépinière d'entreprises La Ruche à Fessenheim. Lors de cette manifestation ouverte à tous, des entreprises allemandes recrutant seront présentes (possibilité de postuler directement à de réelles offres d'emploi).

INFOBEST et le Service de Placement Transfrontalier Haut-Rhin-Freiburg/Lörrach tiendront des ateliers sur le statut du frontalier et la recherche d'emploi en Allemagne. Des conseillers répondront aux questions sur le CV en allemand et un photographe professionnel réalisera gratuitement des portrait-photos pour les CVs ! Les organismes de formation seront également présents pour informer sur les offres et possibilités de formation linguistique ou transfrontalière.

Vous trouverez le programme complet de la semaine sous :  
<https://reussirsansfrontiere.eu/semaine-reussir-sans-frontiere/>

**Permanences du réseau INFOBEST**

	<b>INFOBEST PAMINA</b>	<b>INFOBEST Kehl/ Strasbourg</b>	<b>INFOBEST Vogelgrun/ Breisach</b>	<b>INFOBEST PALMRAIN</b>
EURES	28.03.2018	-	Conseillère EURES sur le droit du travail un jeudi toutes les deux semaines sur rendez-vous	-
Agentur für Arbeit, Pôle Emploi	-	Pôle Emploi 20.03.2018 sur rendez-vous	Agentur Für Arbeit / Pôle Emploi 19.04.2018 sur rendez-vous	-
Caisses de retraite		03.04.2018 sur rendez-vous	DRV 21.03.2018 sur rendez-vous	-
Caisses d'assurance maladie	AOK 05.04.2018	-	AOK et CPAM 19.04.2018 sur rendez-vous	-
CAF	-	-	-	21.03.2018 25.04.2018 sur rendez-vous
Notaire	03.04.2018 sur rendez-vous	-	-	-
Journées d'informations transfrontalières	-	17.04.2018 sur rendez-vous	06.03.2018 sur rendez-vous	-

[www.infobest.eu](http://www.infobest.eu)

<p><b>INFOBEST Kehl/Strasbourg</b>                  Rehfusplatz 11                  D-77694 Kehl am Rhein</p> <p>D: ☎ 07851 / 9479 0                  D: 📠 07851 / 9479 10                  F: ☎ 03 88 76 68 98</p> <p>E-Mail: <a href="mailto:kehl-strasbourg@infobest.eu">kehl-strasbourg@infobest.eu</a></p>	<p><b>INFOBEST Vogelgrun/Breisach</b>                  Ile du Rhin                  F-68600 Vogelgrun</p> <p>D: ☎ 07667 / 832 99                  F: ☎ 03 89 72 04 63                  F: 📠 03 89 72 61 28</p> <p>E-Mail: <a href="mailto:vogelgrun-breisach@infobest.eu">vogelgrun-breisach@infobest.eu</a></p>
<p><b>INFOBEST PAMINA</b>                  Altes Zollhaus                  D-76768 Neulauterburg</p> <p>D: ☎ 07277 / 8 999 00                  D: 📠 07277 / 8 999 28                  F: ☎ 03 68 33 88 00                  F: 📠 03 68 33 88 28</p> <p>E-Mail: <a href="mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu">infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu</a></p>	<p><b>INFOBEST PALMRAIN</b>                  Pont du Palmrain                  F-68128 Village-Neuf</p> <p>D: ☎ 07621 / 750 35                  F: ☎ 03 89 70 13 85                  F: 📠 03 89 69 28 36                  CH: ☎ 061 322 74 22                  CH: 📠 061 322 74 47</p> <p>E-Mail: <a href="mailto:palmrain@infobest.eu">palmrain@infobest.eu</a></p>

*Mentions légales:*

**INFOBEST PAMINA**

2 rue du Général Mittelhauser  
 F-67630 Lauterbourg  
 F : 03 68 33 88 00/ D: 07277/899900  
[infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu)

Responsable de publication : Pascale Allgeyer et Cyril Mantoy

*Rédaction*

Pascale Allgeyer, Christiane Andler, Marc Borer, Delphine Carré, Anette Fuhr, Larissa Hirt, Julien Kurtz, Cyril Mantoy, Isabel Parthon, Nadia Pierson-Ben Yekhlief, Marie Back, Audrey Schlosser, Anne-Kathrin Baran